

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

du Jeudi 22 mars 2018

A 20 h 00 – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
15/03/2018	15/03/2018	13	9	11
L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Murielle BRETAGNE, M. Jean BRIERE, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 20 h 08, M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Geneviève HEMERY, M. Emmanuel THIMONT Ont donné pouvoir : • Mme FABRE Nadine a donné pouvoir à Mme CHERON • Mme TROUILLET Mélanie a donné pouvoir à Mme HEMERY Absents-excusés : Mme Nathalie BOUTTIN et M. Jean-Yves MONTAJAULT Secrétaire de Séance : Mme Danielle BERTHEAS		

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie Monsieur PFRIMMER de la société Vents d'Oc.

Arrivée de Mme CHERON à 20 h 08.

Monsieur PFRIMMER de la société Vents d'Oc présente le projet d'éoliennes aux membres du conseil municipal.

Après la présentation de ce projet et des enjeux économiques, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de passer à l'ordre du jour et d'approuver le Procès-Verbal du 13 mars 2018.

Monsieur GASNIER souhaite qu'un mot soit ajouté sur le dernier paragraphe du Procès-Verbal du 13 mars 2018 – dans le chapitre des questions diverses, un mot a été oublié. Monsieur le Maire prend note et demande d'ajouter au PV du 13 mars 2018 l'ajout du mot « lieu » dans la phrase : « Lors de la commission qui a eu lieu à 20 heures,... ».

Après modification, les membres du conseil municipal ont approuvé le procès-verbal du 13 mars 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour en raison de l'arrivée tardive des courriers en mairie, à savoir :

- **ADMINISTRATION GENERALE - Campagne de stérilisation de chats libres**
- **FINANCES - Subvention communale – Fanfare de Saint Germain s/Sarthe**
- **ADMINISTRATION GENERALE - Relais Assistantes Maternelles - Contrat tripartite de mise à disposition de locaux, mobilier et matériel**
- **FINANCES - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR 2018**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ajout de ces quatre délibérations à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. ADMINISTRATION GENERALE – Campagne de stérilisation de chats libres
- II. FINANCES – Subvention communale – Fanfare de Saint-Germain-sur-Sarthe
- III. ADMINISTRATION GENERALE – Relais Assistantes Maternelles – contrat tripartite de mise à disposition de locaux, mobilier et matériel
- IV. FINANCES – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2018 – Eclairage public
- V. FINANCES – Préparation des projets d'investissements pour le budget 2018
- VI. Questions diverses

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

2018-029	ADMINISTRATION GENERALE Campagne de stérilisation de chats libres
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la rencontre en date du 16 mars 2018 avec Monsieur GRIPON Daniel et Monsieur Yann GASNIER, Maire-Adjoint,
 Vu la convention de partenariat entre la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré et la SPA annexée,
 Considérant qu'il est nécessaire de limiter la prolifération des chats libres sur le territoire de la commune,
 Considérant les actions mises en œuvre dans ladite convention,
 Considérant les enjeux pour l'année 2018 et l'indicateur d'évaluation,
 Considérant que le budget prévisionnel de l'action s'élève à 400 euros,
 Considérant que les conseillers municipaux sont invités à délibérer sur cette dite convention,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de valider la convention de partenariat entre la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré et la SPA.

Article 2 : de prévoir au budget prévisionnel 2018 la somme de 400.00 € au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

2018-030	FINANCES Subvention communale – Fanfare de Saint Germain s/Sarthe
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu la représentation du 25 février 2018 qui s'est déroulée sur la place Sainte Avoie avec la Fanfare de Saint-Germain-sur-Sarthe,
 Vu que l'association a besoin de poursuivre son action,
 Considérant les motivations de l'association,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder une enveloppe de 100.00 € à la Fanfare de Saint-Germain-sur-Sarthe.

Article 2 : de prévoir au budget prévisionnel 2018 la somme de 100.00 € au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

2018-031	ADMINISTRATION GENERALE Relais Assistantes Maternelles Contrat tripartite de mise à disposition de locaux, mobilier et matériel
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le bordereau d'envoi en date du 20 mars 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
Vu que la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré met à disposition ses locaux, soit une partie de la salle polyvalente située 4 rue des écoles, pour la mise en œuvre de la mission d'animation du RAM confiée à ESCALE,
Vu que le Relais Assistantes Maternelles anime des ateliers une demi-journée par semaine : le jeudi matin de 9 heures à 12 h 30,
Considérant qu'un agent technique municipal prépare la salle avant l'animation des ateliers,
Considérant qu'un agent technique municipal assure l'entretien des locaux,
Considérant que le présent contrat est renouvelé pour une durée de 3 ans et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018,
Considérant que la mise à disposition du local est consentie par la commune moyennant une participation financière annuelle et forfaitaire d'un montant de 400.00 €,
Considérant que les titres de recettes seront adressés par la commune au centre social ESCALE sis 4 place Bassum à Fresnay sur Sarthe (72130),
Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à délibérer sur ce dit contrat,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter le contrat tripartite de mise à disposition de locaux, mobilier et matériel au Relais Assistantes Maternelles.

Article 2 : de reconduire le contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 : de prévoir une recette au compte 70388 – Autres redevances et recettes diverses d'un montant de 400.00 €.

Article 4 : d'accorder Monsieur le Maire à signer ledit contrat annexé.



2018-032	FINANCES Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2018
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
Vu le dossier de demande de subvention présenté aux membres du conseil municipal,
Vu le financement du projet de rénovation de l'éclairage public,
Vu les devis reçus des entreprises pour demander des subventions,
Vu que ces travaux sont éligibles à la DETR au point 1 – Aménagement urbains et sécurité et à l'article 1 – 2 Eclairage public,
Considérant que le montant HT est de 25 787.00 € (soit 30 944.40 €),
Considérant que ce montant sera inscrit au budget principal de la commune,
Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention DETR,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	
Fonds Européens (à préciser)	
D.E.T.R.	10 315.00 €
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	10 315.00 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2018

Article 3 : D'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

Article 4 : D'attester l'inscription des dépenses en section d'investissement

Article 5 : D'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



FINANCES – Préparation des projets d'investissements pour le budget 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau des projets d'investissements sur l'année 2018.



Questions diverses :

Complexe communal :

Un courrier sera envoyé à Monsieur DELAROUX pour définir les travaux définitifs du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.